

CTL du 20 janvier 2015 : Un CTL sous tension !!!

Le 1^{er} CTL emploi du 13 janvier 2015 a été boycotté par FO DGFIP 92 pour protester contre la suppression de 34 emplois nets au titre du budget 2015. A l'ouverture du CTL re-convoqué du 20 janvier 2015, nous avons prononcé la déclaration suivante :

DECLARATION LIMINAIRE

Monsieur le président,

Les représentants des personnels présents aujourd'hui pour ce premier CTL de l'année 2015 ont été élus avec plus de 85 % de participation, preuve que les agents des Finances publiques de ce département nous accordent leur confiance . La Direction doit tenir compte de cela et le dialogue social ne doit pas en avoir que le nom, il se doit être une réalité.

Car comment peut-on parler de dialogue social alors que la Direction reste sourde depuis des années à nos revendications sur l'arrêt de la politique de destruction du service public. Le projet de loi de finances prévoit encore cette année 2000 suppressions d'emplois pour la DGFIP dont 34 pour notre département, encore plus que l'an dernier.

Nos services subissent chaque année des suppressions d'emplois devenues depuis trop longtemps insupportables. Les agents de catégories B et C ayant supporté la quasi-totalité de ces suppressions, sont devenus au fil des années totalement démobilisés, surchargés d'une masse de travail en augmentation et lassés des réorganisations physiques ou professionnelles, lassés de travailler plus sans salaire supplémentaire alors que leur pouvoir d'achat a diminué de 12,3% en douze ans!

Ceci est un triste record!... Et ce n'est pas l'aumône de 5 points accordés aux cadres C (et encore accordés pour éviter que les agents ne soient payés en dessous du Smic) qui va permettre aux collègues de vivre convenablement et de consommer pour relancer la machine économique.

En résumé, vous demandez plus à moins d'agents moins rémunérés.

Les personnels souffrent partout, à tous les niveaux de la hiérarchie; le mal est connu et reconnu et pourtant, la casse continue avec un cynisme affiché et assumé.

Au plus haut de l'Etat, on vante les mérites des fonctionnaires et derrière nous assistons à la poursuite de la politique aveugle de suppressions des emplois, politique qui à la DGFIP accélère la dégradation du service public fiscal et financier tout autant que les conditions de travail des personnels.

Comme à l'habitude, vous habillez votre présentation d'arguments prétendument scientifiques, d'une obscure clarté. Vous parlez « de la forte réduction du poids du correctif opérationnel qui a pour objet de limiter les évolutions erratiques ». Mais une soustraction reste une soustraction.

Sous couvert d'outils aux noms clinquants (MAGERFIP, TAGERFIP), la DGFIP se contente de répartir la pénurie ! Hélas une saignée reste une saignée MAGERFIP ou non.

Pour FO DGFIP, ce " TAGERFIP " ne sera rien d'autre qu'un Tableau d'aide à la suppression des emplois référencés aux finances publiques.

Comment les services vont-ils pouvoir fonctionner alors que la côte d'alerte est déjà largement dépassée depuis longtemps ? ?

Monsieur le Président, vous allez dire que vous ne pouvez pas nous apporter de réponse, que cela dépasse vos attributions. Certes! Mais arrêtez de jouer le jeu de nos dirigeants en préparant le terrain aux futurs suppressions d'emplois, avec les prétendues, réorganisations de services et des créations de PCRPs qui regroupent des agents pour mieux gérer les futures suppressions d'emplois! Soyez avec vos agents et pas contre eux! Aidez, les représentants des personnels à essayer d'améliorer leurs conditions de vie au travail ! Indignez-vous!

Plan emplois 2015 et transferts d'emplois suite à restructurations.

Le département des Hauts-de-Seine s'est vu amputé de 34 nouveaux emplois (-2 IP, -3 Idiv, -13 A, -35 B, +19 C). A ces suppressions s'ajoutent les vacances d'emplois : au 1er mars 2015 il manque 43 C et 115 B dans notre département !

L'ensemble des représentants des personnels a rappelé son opposition à ces suppressions prévues pour le 92 qui s'ajoutent au plus de 380 suppressions intervenues depuis la fusion dans le département.

Le CTL avait également à son ordre du jour la mise en place des PCRPs au 1^{er} septembre 2015 :

La création des PCRPs prévoit les regroupements des PCRPs de Montrouge, Nanterre et Suresnes sur un même site. Ainsi, le 1er septembre 2015, les antennes de Issy et Vanves iront à Montrouge, celles de Courbevoie et Levallois iront à Nanterre-Tivoli et celles de Colombes et Asnières rejoindront Suresnes. Le PCRP de Neuilly sera restructuré et le BCFI d'Issy- les- Moulinaux démantelé.

Pour des raisons immobilières, seul le PCRP de Sèvres conserve à ce stade deux antennes, à Sèvres et à Saint-Cloud.

Les débats ont été houleux et parfois très vifs : Le CHS-CT n'a pas été consulté sur l'ensemble du projet. Des consultations partielles ont eu lieu avant la publication de la note de cadrage de la Direction Générale. L'avis du CHS-CT est un élément indispensable et préalable à l'examen de ce sujet par le CTL.

Par ailleurs, la spécialité Fiscalité Immobilière existe toujours dans le référentiel Agora « Demande de Vœux-Catégorie A » pour les résidences dans lesquelles il ne subsistera au 1/09/2015 aucun poste FI, en application du projet décidé par la direction.

Le référentiel Agora mis à disposition de l'ensemble des agents de catégorie A de la DGFIP est donc faux !

Après une suspension de séance, les représentants des personnels ont demandé le retrait de ce point de l'ordre du jour.

Devant le refus catégorique de la Direction, toutes les organisations syndicales ont quitté la séance. Une pétition intersyndicale sera bientôt à la disposition de tous les agents, pour l'arrêt des suppressions d'emplois, le comblement des postes vacants et l'arrêt des restructurations.

Tous les syndicats des Hauts-de-Seine ont décidé à l'unanimité d'envoyer une lettre au Directeur Général pour demander l'annulation du plan de mise en œuvre des PCRPs au 1/09/2015.

Les autres points de l'ordre du jour comme - la création d'une division stratégie, pilotage et communication - le transfert du service « formation professionnelle et concours » à la division RH - ainsi que le point d'étape du processus de dématérialisation dans le secteur public local et le déploiement des postes GP au PESV2 - devront être inscrits à l'ordre du jour du prochain CTL.

FO DGFIP 92

Secrétaire Départementale et Permanente: Arya BOCQUET - DDFIP- 12^{ème} étage - 12.22

Tel : 01 40 97 30 73

Courriel : fo.092@dgfip.finances.gouv.fr

Secrétaires Départementaux Adjoints : Ludovic LETELLIER (SIE Colombes), Thierry DELATRE (DDFIP)

Site départemental : www.fo-dgfip-sd.fr/092/

FO
la force syndicale

**PREMIERE ORGANISATION
SYNDICALE DANS LA
FONCTION PUBLIQUE D'ETAT**